

DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Nous vous encourageons à lire les renseignements affichés par le fournisseur d'assurance prêt hypothécaire sur son site internet.

CMHC:

- <https://www.cmhc-schl.gc.ca/consommateurs>
- Sagen:
<https://www.sagen.ca/fr/produits-et-services/>
- CanGuar:
<https://www.canadaguaranty.ca/fr/accueil/>

Ou à lui téléphoner. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements en vous adressant à l'avocat ou au notaire qui s'est occupé de votre contrat hypothécaire.

Le montant que vous payez pour l'assurance prêt hypothécaire figure dans les documents suivants :

1. Tableau informatif sur le coût d'emprunt
2. Document d'information sur le prêt hypothécaire
3. Déclaration relative au calcul de l'assurance prêt hypothécaire
4. Votre relevé de compte intégrant détaillant les transactions hypothécaires

NOUS JOINDRE

APPELEZ	1.866.560.0120
CONSULTEZ	alterna.ca alternabank.ca
CAISSE ALTERNA	getintouch@alterna.ca
BANQUE ALTERNA	questions@alterna.ca

Alterna fait référence à Alterna Savings and Credit Union Limited (« Caisse Alterna ») et sa filiale à 100 %, la Banque CS Alterna (« Banque Alterna »). Ensemble, la Caisse Alterna et la Banque Alterna forment le Groupe financier Alterna.



ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

alterna

VOICI L'ENGAGEMENT D'ALTERNA ENVERS VOUS EN CE QUI CONCERNE L'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Les règlements en vigueur exigent qu'Alterna vous communique des précisions concernant sa relation avec le fournisseur d'assurance hypothécaire avec lequel elle a pris les dispositions nécessaires pour votre prêt hypothécaire.

ALTERNA FAIT APPEL AUX SERVICES DE TROIS FOURNISSEURS PRINCIPAUX D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE :

1. La Société canadienne d'hypothèques et de logement, une société d'État du gouvernement du Canada;
2. Sagen
3. La Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty

QU'EST-CE L'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE?

L'assurance prêt hypothécaire protège Alterna contre un défaut de paiement par les propriétaires. Alterna exige que les emprunteurs approuvés d'une propriété entièrement admissible aient une assurance prêt hypothécaire s'ils ne font pas une mise de fonds initiale d'au moins 20 pour cent du prix d'achat.

Alterna n'a conclu aucune entente avec ces assureurs dans le but de recevoir des paiements ou des avantages de leur part.

Alterna ne reçoit aucun paiement ou avantage de la part de ces assureurs pour faire affaire avec eux ni ne prévoit en recevoir à l'avenir.

La prime que vous versez est la prime qu'Alterna a obtenue pour vous en fonction du barème établi par les assureurs, ni plus, ni moins. C'est vous qui versez la prime, c'est Alterna qui est le bénéficiaire. Alterna impute toute indemnité reçue d'un assureur au prêt hypothécaire visé par l'assurance prêt hypothécaire.

Ni Alterna ni ses employés ne reçoivent un quelconque incitatif financier ou non financier de la part de ces fournisseurs d'assurance prêt hypothécaire. Les employés d'Alterna pourront recevoir une formation et de l'information des assureurs en vue de se tenir au courant des enjeux concernant l'assurance prêt hypothécaire.

COMMENT MA PRIME EST-ELLE CALCULÉE?

Exemple : Calcul de la prime d'assurance

L'assureur peut fonder la prime sur un nombre de facteurs, comme la quotité de financement (le montant que vous empruntez par rapport au prix ou à la valeur de la propriété), le type d'hypothèque (par exemple, première hypothèque, deuxième hypothèque, hypothèque pour une maison de vacances),

la période d'amortissement (la durée nécessaire pour rembourser votre prêt) et votre situation professionnelle.

L'achat d'une propriété qui coûte 500 000 \$ avec une mise de fonds de 25 000 \$ entraînera une quotité de financement de 95 % (475 000 \$ / 500 000 \$). Si l'on suppose que la période d'amortissement est de 25 ans et que le taux d'assurance par défaut est de 4,00 %, la prime d'assurance est calculée comme suit :

prime d'assurance
= 475 000 \$ × 4,00 % = 19 000 \$.

L'exemple suppose un taux d'assurance par défaut de 4,00 %. L'exemple est fourni à titre purement illustratif et le taux d'assurance prêt hypothécaire réel peut être différent. La taxe de vente provinciale peut être imputée à la prime. Les primes d'assurance prêt hypothécaire ne sont pas remboursables.

OPTIONS DE PAIEMENT

L'assurance prêt hypothécaire peut être payée d'un seul coup ou ajoutée au solde hypothécaire et intégrée aux versements périodiques contractés.